

A l'attention de Monsieur Germinet, président de la CCN-IUT,
Sous couvert de Madame Motte, animatrice du GT CCN-CPN,

L'arrêté du 6 décembre 2019 prévoit la création du nouveau diplôme le Bachelor Universitaire de Technologie qui se caractérise par une formation en trois ans au sein d'un IUT délivrant le grade de licence. Ce nouveau diplôme doit permettre de repenser la construction et l'organisation générale des formations sur six semestres en capitalisant sur le DUT et sur l'expérience des licences professionnelles déployées dans les IUT jusque-là. Ce nouveau diplôme doit se construire en approche par compétences (APC) afin de disposer d'un référentiel de compétences clarifiant les finalités de chaque formation en termes de compétences visées au niveau 6 de qualification.

Alors que nous élaborons le référentiel de formation et d'évaluation, nous rencontrons des difficultés d'écriture liées à plusieurs points de la note de cadrage. Certains éléments nécessitent en effet des adaptations et/ou des précisions :

- Confirmation que les heures des ressources soient dans le PN.

Lors de la réunion avec les PACD, les CPN et la DGESIP, M. Tripoteau nous a dit que même si nous avions perdu les ECTS et les coefficients dans le PN, les heures seraient maintenues inscrites dans le PN. Depuis, nous n'avons aucun retour sur cette question et on nous demande de travailler sur un modèle de fiches ressources (annexe D) qui contiennent une ligne heures dont TP. Nous demandons à ce que ces heures apparaissent vraiment dans chaque fiche ressource sous la forme X heures dont Y heures TP.

- Écriture du PN à 100 %.

Actuellement les spécialités écrivent 100 % du PN du BUT1. Il semble que l'année prochaine, il faudra enlever la part d'adaptation locale définie pour la première année du BUT du contenu (c'est en tout cas le discours tenu par M. Tripoteau lors de la réunion avec les PACD). Nous considérons cela comme un non-sens pédagogique. Alors que nous travaillons à construire un programme national cohérent et s'inscrivant parfaitement dans l'approche par compétence, il va nous falloir retirer arbitrairement du contenu ! Nous demandons que les PN soient écrits à 100 % pour les 3 années et que l'adaptation locale se fasse en substitution sur le tiers de ce PN. Cela se pratiquait parfaitement dans les anciens PPN 2013 avec la règle d'adaptation locale de 20 %. Cette substitution serait ainsi validée en CFVU. Cela pourrait aussi faciliter le déploiement du PN dans les petits départements qui n'auront ni les bras ni le temps de rédiger en local le tiers du programme.

- Possibilité de modifier à la marge le référentiel de compétences l'année prochaine et notamment certains apprentissages critiques.

La production du référentiel de compétences livrée en 2020 s'est faite à pas de charge et malgré l'accompagnement du Labset tout n'est pas parfait. Alors que nous sommes en train de rédiger le référentiel de formation, il apparaît que certains apprentissages critiques mériteraient des ajustements. Nous ne demandons nullement la réécriture du référentiel de compétences mais de la même manière que nous pourrions revoir nos référentiels de formation du BUT1, nous souhaiterions pouvoir ajuster quelques apprentissages critiques. Cela va dans le sens de l'APC et c'est ce que le Labset préconisait. En effet, selon eux, les apprentissages critiques peuvent être corrigés et améliorés tous les ans.

- Annualisation de la règle dite des 40/60.

Cette règle de la note de cadrage devait garantir que les spécialités s'approprient le nouvel objet que représentait les SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation) en limitant le poids des ressources.

Pour la troisième année, cette règle devient contre-productive notamment pour le semestre 6 où plusieurs spécialités placent le stage qui pourrait durer jusqu'à 16 semaines. Dans ce contexte, il resterait très peu de semaines pour placer des ressources et la règle 40/60 empêche donc les spécialités d'y faire des mises en situations professionnelles de qualité. Elles se retrouvent, par exemple, avec 30 heures de ressources qui vont compter 40 % des ECTS du semestre. L'annualisation de la règle 40/60 pourrait permettre de lisser cette contrainte sur l'année en donnant plus de liberté à la construction du PN du BUT3. L'idée évoquée de reporter cette discussion à plus tard n'est pas satisfaisante, car la règle des 40/60 a un impact sur le volume horaire total disponible en BUT3 et donc en BUT2 et pourrait avoir une incidence sur la construction du PN du BUT1 dès cette année. En effet, même si nous sommes en train de travailler sur le PN du BUT1, nous ne pouvons pas nous passer d'une vision globale des équilibres horaires sur les trois années. Il s'agit donc d'un point de blocage pour plusieurs spécialités. La règle 40/60 devait gérer l'équilibre ressources/SAÉ au niveau des ECTS, or on nous a bien fait comprendre que les ECTS étaient maintenant du ressort des CFVU du fait de notre intégration dans un arrêté licence, aussi nous ne comprenons pas pourquoi cette règle devient bloquante.

- Possibilité d'avoir des SAÉ multi-compétences dès la première année.

Le GT CCN-CPN préconisait au départ que les SAÉ du BUT1 soient mono-compétences. Il semble que cette préconisation soit devenue une règle. Nous demandons une clarification sur ce point car les informations semblent différentes selon les spécialités. Pour laisser libre court à l'innovation pédagogique nous demandons que les spécialités puissent construire comme elles l'entendent leurs SAÉ et cela dès le premier semestre de la première année.

Apporter de la souplesse dans l'écriture des référentiels et du PN s'avère aujourd'hui essentiel à la construction d'un diplôme de qualité. Les PACD des 24 spécialités ont besoin de réponses claires pour poursuivre les travaux en cours.

Veillez, monsieur le président, agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Les PACD des 24 spécialités :

- | | |
|--|---|
| - Carrières juridiques (CJ) | - Gestion logistique et transport (GLT) |
| - Carrières sociales (CS) | - Hygiène-sécurité-environnement (HSE) |
| - Chimie (CH) | - Informatique (INFO) |
| - Génie biologique (GB) | - Information-communication (INFO-COM) |
| - Génie chimique, génie des procédés (GCGP) | - Mesures physiques (MP) |
| - Génie civil construction durable (GCCD) | - Métiers du multimédia et de l'internet (MMI) |
| - Génie électrique et informatique industrielle (GEII) | - Packaging, emballage et conditionnement (PEC) |
| - Génie industriel et maintenance (GIM) | - Qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO) |
| - Génie mécanique et productique (GMP) | - Réseaux et télécommunications (R&T) |
| - Génie thermique et énergie (GTE) | - Science et génie des matériaux (SGM) |
| - Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO) | - Statistique et informatique décisionnelle (STID) |
| - Gestion des entreprises et des administrations (GEA) | - Techniques de commercialisation (TC) |